

# Les régions au plus près des citoyens, en France et en Europe

Par Valérie PÉCRESSE

Présidente de la Région Île-de-France

L'un des paradoxes de l'Union européenne est que ses traités n'offrent qu'une place très limitée aux collectivités territoriales, alors même que celles-ci – et en particulier les régions – sont omniprésentes à Bruxelles et sont des interlocuteurs naturels pour les différentes institutions européennes. Loin de se cantonner au simple rôle consultatif prévu dans le cadre du Comité européen des régions, ces dernières ont su se montrer indispensables et jouent désormais un rôle majeur dans la mise en œuvre des politiques européennes.

## Les régions jouent un rôle moteur en matière d'attractivité et de développement économique

Ce poids des régions au sein de l'Union européenne s'explique d'abord par leur rôle moteur en matière d'attractivité et de développement économique. Territoires cohérents dotés, le plus souvent, de compétences propres en matière économique, ils constituent des ensembles identifiés au-delà même des États auxquels ils appartiennent. C'est ainsi que les entreprises qui cherchent à s'implanter en Europe réfléchissent aujourd'hui en termes de régions métropoles davantage qu'en termes de territoires nationaux. La comparaison se fait davantage entre l'Île-de-France, la Bavière, le Grand Londres ou la Lombardie, qu'entre la France, l'Allemagne, le Royaume-Uni ou l'Italie.

La révision des compétences régionales intervenue en 2015 en France avec la loi NOTRe a renforcé le rôle des régions en les plaçant au cœur des politiques de développement économique, d'innovation et d'aménagement du territoire.

L'Île-de-France est à cet égard particulièrement bien positionnée. Première région économique d'Europe en termes de PIB, elle concentre plus de 800 000 entreprises, dont 13 000 filiales de groupes étrangers. Elle se classe comme l'un des territoires les plus compétitifs du monde et concentre un ensemble d'industries diversifiées. Elle possède un poids économique considérable (près de 32 % du PIB national) et une force démographique substantielle avec ses 12 millions d'habitants. Elle dispose aussi d'infrastructures essentielles pour la croissance et la compétitivité des économies française et européenne, notamment ses aéroports, le quartier d'affaires de la Défense et le plateau de Saclay (enseignement supérieur, industrie,

innovation). La Région Île-de-France dispose ainsi d'une superficie et d'une population comparables à celles des autres super-métropoles mondiales et, en valeur, le PIB francilien surpasse celui de pays comme la Suède, la Pologne ou encore la Belgique.

En matière de développement économique, le rôle des régions a vocation à s'accroître. Ce n'est pas un hasard si, dans le contexte du Brexit et face à la problématique de relocalisation des activités économiques et financières basées à Londres, c'est l'échelon régional qui a naturellement été choisi comme chef de file. C'est à la Région Île-de-France qu'a été confiée la responsabilité d'animer le guichet unique mis en place pour faciliter les démarches des investisseurs étrangers (« *Choose Paris Region* » en novembre 2016), en concertation avec la Ville de Paris, la Métropole du Grand Paris et l'État français, et j'ai eu l'occasion à plusieurs reprises de me rendre à Londres pour convaincre les entreprises et les banques londoniennes qui souhaitent se relocaliser de le faire à Paris et dans sa région, plutôt qu'ailleurs. L'Île-de-France joue un rôle de chef d'orchestre dans cette campagne de relocalisation non seulement des activités financières et des sièges d'entreprises, mais aussi de l'Autorité bancaire européenne, que Paris aura l'honneur d'accueillir, comme l'ont décidé les 27 ministres des Affaires européennes, le 20 novembre dernier.

Pivots économiques au cœur de l'Europe, proches des acteurs et du terrain, les régions sont l'échelon idoine pour la mise en œuvre des politiques européennes. La Commission et le Parlement européen ne s'y sont d'ailleurs pas trompés ; ils trouvent en elles des interlocuteurs clés pour dialoguer, mettre en œuvre leurs politiques et penser leur avenir.

## Les régions entretiennent un dialogue fréquent et nourri avec les institutions européennes

À la différence des sujets régaliens sur lesquels les États membres ont plus de difficultés à s'entendre et n'avancent que par soubresauts (la convergence fiscale, l'Europe sociale, la gestion des flux migratoires, l'Europe de la défense, la politique étrangère commune...), les régions interviennent comme partenaires naturels dans la mise en œuvre de politiques européennes régulièrement saluées pour leur efficacité et autour desquelles les débats sont plus apaisés : les politiques de transport, d'innovation, de formation ou d'apprentissage, de mobilité étudiante... Finalement, les politiques européennes les plus avancées et les mieux acceptées correspondent souvent aux compétences dévolues par les États aux entités régionales. Ceci n'est pas le fruit du hasard. Proches du terrain et ayant une connaissance intime des forces et faiblesses de leurs territoires, les régions sont sans doute les plus à même de mobiliser efficacement les financements européens disponibles et de valoriser les initiatives de la Commission européenne. C'est en particulier le cas dans les domaines de l'innovation, du soutien aux grands investissements (plan Juncker) ou de la mobilité étudiante.

L'exemple du soutien à la recherche et à l'innovation est très représentatif de cette excellente collaboration entre l'échelon européen et l'échelon régional.

À la tête de la Région Île-de-France – qui concentre 40 % de l'effort national de R&D –, j'ai choisi de faire du soutien à la recherche et à l'innovation l'un des axes majeurs de notre stratégie de développement économique. Et c'est assez naturellement que les 80 millions d'euros que nous consacrons chaque année à cette priorité s'articulent avec les financements que la Commission européenne mobilise, notamment dans le cadre de son programme Horizon 2020, dont nous sommes la première région bénéficiaire en Europe. Soucieux de mieux articuler notre politique de soutien à l'innovation avec celle de la Commission européenne, nous avons choisi de privilégier dans nos appels à projets les acteurs franciliens lauréats du « label d'excellence » conféré par la Commission européenne à des projets de très grande qualité qui n'ont pas pu être financés, faute de budget disponible. La Région offre ainsi un soutien complémentaire à celui de l'Union européenne et travaille de concert avec Bruxelles à l'identification des projets porteurs.

Ce n'est dès lors pas une surprise si les différents responsables de l'UE attachent une importance particulière aux régions et s'ils tiennent à entretenir un dialogue direct avec elles. Lors de ma dernière visite à Bruxelles, en juin dernier, j'ai ainsi pu échanger sur ces différents sujets avec le président Juncker, le vice-président Katainen et le commissaire Moedas, ainsi qu'avec Michel Barnier. En septembre dernier, c'est le président du Parlement européen, Antonio Tajani, qui nous a rendu visite lors de la séance plénière du Conseil régional au cours de laquelle nous avons donné à notre hémicycle le nom de Simone Veil : une belle cérémonie et un signal fort de l'excellente relation entre l'UE et les régions européennes.

## Le cas spécifique de la politique de cohésion

S'il est d'ailleurs un domaine dans lequel les institutions européennes ont conféré aux régions un rôle éminent de mise en œuvre d'une politique européenne, c'est bien celui de la politique de cohésion. Deuxième politique la plus importante après la politique agricole, elle représente un tiers du budget européen et son avenir est d'ailleurs au cœur des discussions budgétaires actuellement en cours à Bruxelles pour la prochaine programmation post-2020.

Du fait de son importance stratégique pour le développement des territoires et de son intervention au plus près des populations, la politique de cohésion joue un rôle décisif en matière de renforcement de la cohésion économique, sociale et environnementale et, par là même, de diffusion d'une image positive de l'Europe auprès de nos concitoyens. Et ce sont les régions qui ont été désignées pour déployer cette politique. En Île-de-France, sur la période 2014-2020, ce sont près de 500 millions d'euros de crédits du Fonds européen de développement régional (FEDER) et du Fonds social européen (FSE) qui ont été confiés par Bruxelles à la Région, celle-ci étant chargée de les mobiliser sur son territoire pour soutenir des projets de nature sociale (insertion, formation professionnelle, lutte contre le décrochage scolaire...), environnementale (réhabilitation énergétique des bâtiments, développement des énergies renouvelables...) ou économique (soutien à la R&D, projets numériques, développement d'espaces de *coworking*, d'incubateurs...).

Ces fonds structurels européens, mis en œuvre par les régions, jouent un rôle majeur d'amortisseur en période de crise et de dynamisation du tissu économique et d'innovation. Néanmoins, les discussions en cours à Bruxelles font craindre une remise en cause de cette politique de cohésion. Certains voudraient la limiter aux seules régions pauvres et en priver – pour des raisons d'économies budgétaires – les régions les plus avancées. Je le regrette, et je défends avec vigueur l'idée selon laquelle si nous abandonnons cet effort de cohésion au bénéfice de tous les territoires, nous abandonnons aussi *de facto* un principe fondamental du « bien vivre ensemble » au sein de l'Union européenne. L'Île-de-France, région catégorisée comme « riche », est aussi la région de France qui connaît les plus graves disparités territoriales. Le taux de chômage dans certains de nos départements atteint des niveaux record, supérieurs à la moyenne européenne, et ce serait une erreur majeure que de priver ces populations des bénéfices tirés de la mobilisation des financements européens. Ainsi, entre 2014 et 2020, ce sont par exemple 120 millions d'euros du Fonds social européen (FSE) qui serviront à cofinancer des programmes de formation professionnelle.

D'autres interlocuteurs, à Bruxelles, reprochent à la politique de cohésion sa complexité et une extrême rigidité dans sa mise en œuvre. Je dois dire que sur ce point, ils ont raison, et qu'un effort de simplification et de flexibilité est indispensable si l'on souhaite préserver cette politique et la rendre attractive et compréhensible pour nos concitoyens. Un allègement des procédures, en particulier

des contrôles, est nécessaire et la Région Île-de-France a d'ores et déjà pris l'initiative de quelques propositions en la matière, qu'elle a communiquées à la Commission et au Parlement européens.

Au-delà de leur interaction avec les institutions européennes et de leur rôle direct dans la mise en œuvre de certaines politiques, les régions pèsent également en Europe au travers de leurs partenariats inter-régionaux.

### Les régions participent directement à l'intégration européenne au travers de leurs partenariats inter-régionaux

L'Europe a besoin de partenariats inter-régionaux forts dans lesquels des régions performantes coopèrent étroitement, au bénéfice de tous. C'est dans cette perspective que j'ai décidé de renforcer la coopération bilatérale avec certaines régions européennes choisies en fonction d'intérêts communs, dans l'objectif de développer des projets bénéfiques aux acteurs de nos territoires respectifs. La mise sur pied d'un partenariat entre deux régions joue le rôle d'un véritable catalyseur amenant des acteurs institutionnels et économiques à travailler ensemble et à développer des projets conjoints.

L'Île-de-France est ainsi actuellement en discussion avec la Bavière, car les deux régions ont un poids et des caractéristiques très similaires : une population d'environ 12 millions d'habitants ; un dynamisme économique fort (la Bavière est le premier *Land* en termes de création de *start-ups*) ; une R&D innovante, avec une part de brevets élevée ; une surface occupée presque à moitié par l'agriculture ; chacune étant la première destination touristique nationale.

Au travers de ce partenariat que j'espère signer prochainement, ce sont tous les acteurs de nos territoires res-

pectifs (entreprises, pôles de compétitivité, centres de recherche, universités, lycées, centres de formation d'apprentis (CFA)...) que nous inciterons à développer des projets collaboratifs. L'impact économique et social peut être majeur si les deux régions sont fermement décidées à travailler, conjointement et dans la durée, au rapprochement de leurs territoires. Ce faisant, les deux régions contribuent aussi au renforcement et à l'intégration toujours plus poussée de l'économie européenne et au rapprochement entre ses habitants.

Face à une Union européenne en crise, notamment suite au choc causé par le Brexit, les régions peuvent être des moteurs au sein d'une nouvelle Europe. Mais je n'appelle pas de mes vœux une « Europe des régions » qui nierait le rôle fondamental des États membres. Les États sont et resteront au cœur de la construction européenne et du jeu institutionnel, en particulier pour la définition des nouvelles politiques européennes et de la convergence des États membres sur les sujets régaliens.

Mais dans le cadre de politiques bien établies et correspondant aux compétences dévolues aux autorités régionales, il me semble que le rôle effectif des régions mériterait d'être davantage mis en lumière par les États. Parce qu'elles sont plus proches du terrain et de nos concitoyens, les régions sont bien plus en mesure que les États de mettre en œuvre certaines politiques de manière efficace. Cette proximité à l'égard de nos concitoyens que permet l'échelon régional est un antidote face à la montée des extrêmes et de l'europhobie. J'ai à cœur de faire vivre une Europe proche des citoyens, concrète, visible de tous. Une « Europe des résultats », chère au président Antonio Tajani, qui démontre tous les jours aux Européens qu'au-delà des reproches constamment formulés, souvent à mauvais escient, l'Union européenne reste la plus belle aventure politique de l'Histoire de notre continent.